

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Mouliherne, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, président.

Présents : A ABILLARD, P BOILEVE-MEUNIER, C BOIREAU, J CANTIN, P GILLIER, Sylviane LE COQ, S LEFEBVRE, L NIVELLE, F RICHARD, C POILVILAIN, C RAPICAULT, C VAN IMPE.

Date de convocation : 14/09/2026

Date d'affichage : 14/09/2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

Excusés : S DEROUET (donne pouvoir à L NIVELLE) , J PASQUIER (donne pouvoir à P BOILEVE-MEUNIER)

Secrétaire de séance : S LEFEBVRE

1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2026 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 29 juin 2026, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 29 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 13 avril 2026, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- **Fonctionnement**

- Achat de produits d'entretien et d'hygiène auprès de HENRI JULIEN pour la MC ST CLEMENT pour un montant de 420.06 €
- Achat de vêtements de travail auprès de CENTEX pour la MC ST CLEMENT pour un montant de 268.88 €
- Paiement de la pose d'extincteurs auprès de ENSI pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 386.92 €
- Achat de produits d'entretien et d'hygiène auprès de HENRI JULIEN pour la MPE de Longué pour un montant 806.68 €
- Achat de produits d'entretien auprès de PLG pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 240.34 €
- Achat de Turbulettes, bavoirs et surchaussures auprès de CENTEX pour la MPE de Longué pour un montant de 283.69 €
- Paiement à ROUXEL de l'intervention pour le sèche-linge du multi-accueil de Vernantes pour un montant de 90 €

- Paiement à APS SERVICES de l'installation des extincteurs et de la signalisation pour l'ALSH de Longué pour un montant de 710.10 €
- Versement de la subvention ALSH Longué à la FEDERATION FAMILLES RURALES – 2ème versement – 25 % - pour un montant de 24 411.25 €
- Versement de la subvention ALSH Vernantes à la FEDERATION FAMILLES RURALES – 2ème versement – 25 % - pour un montant de 7 607.50 €
- Paiement des frais d'intervention des agents de la MAIRIE DE LONGUE pour la MPE pour le 2ème trimestre 2026 pour un montant de 1 400 €
- Paiement de la maintenance informatique auprès de ORDICUBE pour un montant de 1 440 €
- Paiement de la pose des plans d'évacuation auprès de ENSI pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 315.12 €

- Investissement

- Paiement de la pose d'un compteur divisionnaire auprès de DELALANDE-RETHORE pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 446.52 €
- Achat de mobiliers auprès de WESCO pour l'ALSH de Longué pour un montant de 12 258.68 €
- Paiement à LA CHARPENTE THOUARSAISE – lot 3 - de la situation 5 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 15 650.58 € € dont 6 000 € de pénalités.
- Paiement à ECOBAT – architecte – pour les extensions des ALSHs pour un montant de 3 596.11 €
- Paiement de l'acompte pour l'achat d'une armoire positive auprès de MSMB pour le multi-accueil de Vernantes pour un montant de 752.75 €
- Achat de mobiliers auprès de WESCO pour l'ALSH de Longué pour un montant de 3 357.41 €
- Paiement à FREMY – architecte – de la mission AOR + révisions pour les extensions des ALSHs pour un montant de 2 115.72 €
- Paiement à GUIOCHEAU lot 1 - de la situation 11 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 1 248.97 €
- Paiement à THIBAUT Paysage de la terrasse de l'ALSH de Longué pour un montant de 4 951.30 €
- Paiement auprès de MARANDEAU CHIGNARD gros oeuvre, de la situation 8 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 11 950.54 €
- Paiement à THIBAUT PAYSAGE lot 10 - de la situation 1 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 5 938.12 €
- Paiement à THIBAUT PAYSAGE lot 10 - de la situation 2 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 5 016 €
- Paiement à ADL PEINTURE lot 9 - de la situation 3 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 20 303.56 € – SOLDE
- Paiement à AIR VENTIL CONCEPT – sous-traitant FOUQUERON – lot 10 - de la situation 4 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 2 000 €
- Paiement à DUBOIS PLATRERIE lot 7 - de la situation 3 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 12 675 € – SOLDE
- Paiement à FOUQUERON lot 10 - de la situation 4 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 15 670.68 € – SOLDE
- Paiement à FOUQUERON lot 11 - de la situation 4 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 9 114.88 € – SOLDE
- Paiement du solde pour l'achat de l'armoire positive auprès de MSMB pour le multi-accueil de Vernantes pour un montant de 1 104.13 €
- Paiement à DELALANDE RETHORE de la situation 4 – Lot 11 – pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 19 622.41 € - SOLDE
- Paiement auprès de MARANDEAU CHIGNARD gros oeuvre, de la situation 9 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 829.57 € - SOLDE
- Paiement à ETI de la situation 4 Lot 12 – pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 3 375.05 €

- Paiement à CHASLE BOSTEAU de la situation 3 – Lot 7 – pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 3 609.25 €
- Paiement à TREMELO -sous-traitant CHASLES BOSTEAU- Lot 7 – pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 2 631.06 €
- Paiement à TMA de la situation 4 – Lot 5 – pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 4 748.60 €
- Paiement à TMA de la situation 7 Lot 5 – pour l'ALSH de Longué pour un montant de 802.84 €
- Paiement à TMA de la situation 6 Lot 6 – pour l'ALSH de Longué pour un montant de 476.70 €
- Paiement à TMA de la situation 7 Lot 6 – pour l'ALSH de Longué pour un montant de 8 181.96 € – SOLDE
- Paiement à TMA de la situation 3 Lot 6 – pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 6 955.69 € – SOLDE
- Paiement à TMA de la situation 8 Lot 5 – pour l'ALSH de Longué pour un montant de 1 408.06 € – SOLDE

3. Point RH

- Recrutements

- Direction du SIVU Loire-Longué

Le Président informe les élus du comité qu'Emilie PRELORENZO prendra son poste de directrice du SIVU à compter du 8 octobre.

- Direction adjointe du multi-accueil de Longué-Jumelles

Afin de remplacer la directrice adjointe du multi-accueil Loire-Longué, les recherches se poursuivent. Deux entretiens ont eu lieu mais n'ont pas abouti. L'annonce est donc toujours en cours pour trouver un(e) éducateur(trice) de jeunes enfants.

Pour permettre de répondre au taux d'encadrement, l'emploi d'une agent social (CAP Petite Enfance) a été mis en place dès juin.

4. Délibération pour la création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité –

M. NIVELLE indique au comité syndical que, pour pallier à l'absence de l'éducateur/trice de jeunes enfants, il est nécessaire de créer des postes temporaires afin d'embaucher des professionnels d'un autre cadre d'emploi, en l'occurrence catégorie B et C.

Afin de répondre au cadre réglementaire, deux postes (auxiliaire de puériculture et agent social) permettrait plus de souplesse, dans l'attente du recrutement définitif, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

- AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Le comité syndical,

Vu le CGFP

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Décide de la création à compter du 21 septembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie hiérarchique B.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 12 mois sur 18 mois consécutifs.

L'agent devra justifier du diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Cet agent assurera des fonctions d'auxiliaire de puériculture à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille d'échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat dans les limites fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient (clause facultative).

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **AGENT SOCIAL**

Le comité syndical,

Vu le CGFP

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Décide la création à compter du 21 septembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie hiérarchique B.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 12 mois sur 18 mois consécutifs.

L'agent devra justifier du diplôme de CAP Petite Enfance.

Cet agent assurera des fonctions d'agent social à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille d'échelon du grade de recrutement.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat dans les limites fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient (clause facultative).

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5. Extensions ALSH

Le Président présente un point budgétaire des travaux à l'ensemble du comité syndical.

Il indique également au comité syndical que le SIVU a perçu l'ensemble de la subvention de la CAF pour les deux opérations d'agrandissement, à hauteur de 300 000€ pour l'ALSH de Longué-Jumelles, et 264 979€ pour l'ALSH de Vernantes.

La MSA a versé 35 000 € et 36 000 € pour ces mêmes ALSHs.

En ce qui concerne la DETR, les démarches de fin de subventions sont en cours, mais à ce jour, le SIVU a touché 50 900€.

Au vu des dépenses réalisées, les aides perçues constituent 80% de prise en charge des travaux, et Le SIVU ne touchera pas la totalité de l'aide attribuée lors de la demande de subvention.

M. NIVELLE précise que le bilan financier de l'opération va être réalisé avant d'enclencher les travaux du multi-accueil de Longué-Jumelles. Le remboursement de la ligne de trésorerie de 150 000€ (FCTVA) sera effectif en 2027. Le remboursement de la ligne de 200 000€ (travaux) devra être remboursée d'ici 2028 au plus tard.

- Site de Longué-Jumelles

LONGUE							
ENTREPRISES	MARCHE INITIAL - HT	AVENANT MARCHE - HT	TOTAL MARCHE TTC	TOTAL MANDATS		RESTE A PAYER TTC	AVANCEE DES TRAVAUX
				HT	TTC		
SAS GUIOCHEAU - LOT 1	129 359,84 €	- 5 571,93 €	148 545,49 €	123 675,70 €	148 410,83 €	134,66 €	100%
VERON-DIET - LOT 3	28 181,24 €		33 817,49 €	23 473,39 €	28 168,07 €	5 649,42 €	83%
DELAUNAY - LOT 4	32 922,80 €	1 656,00 €	41 494,56 €	31 955,85 €	38 347,02 €	3 147,54 €	92%
TMA MENUISERIES EXT - LOT 5	39 563,14 €	- 1 371,27 €	45 830,24 €	38 191,87 €	45 830,25 €	0,01 €	100%
TMA MENUISERIES INT - LOT 6	31 059,84 €	- 4 061,28 €	32 398,27 €	26 998,56 €	32 398,27 €	- €	100%
DUBOIS PLATRERIE - LOT 7	42 250,00 €		50 700,00 €	42 250,00 €	50 700,00 €	- €	100%
MALEINGE - LOT 8	18 728,86 €		22 474,63 €	17 738,45 €	21 286,15 €	1 188,48 €	95%
ADL PEINTURE - LOT 9	25 109,02 €	3 970,99 €	34 896,01 €	29 080,01 €	34 896,02 €	0,01 €	100%
FOUQUERON PLOMB - LOT 10	29 696,63 €	677,81 €	36 449,33 €	30 374,44 €	36 449,32 €	0,01 €	100%
FOUQUERON ELEC - LOT 11	33 869,51 €		40 643,41 €	33 869,51 €	40 643,42 €	0,01 €	100%
TOTAL	410 740,88 €	- 4 699,68 €	487 249,43 €	397 607,78 €	477 129,35 €	10 120,08 €	

○ Site de Vernantes

VERNANTES

ENTREPRISES	MARCHE INITIAL - HT	AVENANT MARCHE - HT	TOTAL MARCHE TTC	DEPENSES AU 07/08/2026		RESTE A PAYER TTC	AVANCEE DES TRAVAUX
				HT	TTC		
MARANDEAU-CHIGNARD - LOT 1	72 971,34 €	11 042,80 €	100 816,97 €	84 643,90 €	100 816,97 €	- €	100%
LA CHARPENTE THOUARSAISE - LOT 3	70 523,90 €	3 629,79 €	88 984,43 €	72 539,49 €	87 047,40 €	1 937,03 €	98%
DELAUNAY - LOT 4	37 523,04 €		45 027,65 €	35 751,48 €	42 901,78 €	2 125,87 €	95%
TMA MENUISERIE EXT - LOT 5	48 111,70 €		57 734,04 €	48 111,70 €	57 734,04 €	- €	100%
TMA MENUISERIE INT - LOT 6	13 038,00 €	856,29 €	14 618,05 €	12 181,71 €	14 618,05 €	- €	100%
CHASLE-BOSTEAU - LOT 7	42 338,26 €	765,24 €	49 887,62 €	40 831,55 €	48 997,86 €	889,76 €	98%
CHUDEAU CARRELAGE - LOT 8	13 718,19 €	993,51 €	15 269,62 €	12 088,45 €	14 506,14 €	763,48 €	95%
CHUDEAU PEINTURE - LOT 9	16 077,30 €	1 456,80 €	17 544,60 €	13 814,94 €	16 577,92 €	966,68 €	94%
THIBAUT PAYSAGE - LOT 10	10 836,43 €		13 003,72 €	9 128,43 €	10 954,12 €	2 049,60 €	84%
DELALANDE RETHORE - LOT 11	76 551,87 €		91 862,24 €	76 551,87 €	91 862,24 €	- €	100%
ETI - ELEC - LOT 12	20 988,91 €	547,23 €	25 843,37 €	20 459,31 €	24 551,17 €	1 292,20 €	95%
TOTAL	422 678,94 €	11 147,98 €	520 592,31 €	426 102,83 €	510 567,69 €	10 024,62 €	



5- Baisse du nombre d'assistantes maternelles

Suite à des départs en retraite, des déménagements et des changements d'activité professionnelle, le nombre d'assistantes maternelles diminuent encore cette année sur le territoire.

Marjolaine COUTANT fait un état des lieux de l'évolution des places d'accueil :

	Assistantes maternelles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dép.	Blou	0	0	-4	-1	0	-1	-1	0	0	0	-1
Arrivée		0	0	0	0	1	0		0	0	0	0
Total		10	10	6	5	6	5	4	3	3	3	2
Dép.	Longué-Jumelles	-8	-5	-3	-6	-8	-6		-3	-3	-5	-4
Arrivée		1	3	1	1	3	1	1	2	4	2	2
Total		52	50	48	43	38	33	34	33	34	31	29
Dép.	St Philbert du Peuple	0	0	0	0	0	-3		-1	-1	-1	-1
Arrivée		0	0	0	0	0	1		1	0	0	
Total		10	10	10	10	11	9	9	9	8	7	6
Dép.	St Clément des levées	0	0	-1	0	-3	0			-1		-1
Arrivée		0	0	1	0	0	1			1		
Total		6	6	6	6	3	4	4	4	4	4	3
Dép.	Vernantes	0	-2	-1	-3	-1	-4			-1		-2
Arrivée		0	0	0	1	1		1	1		2	1
Total		10	8	7	5	5	1	2	3	2	4	3
Dép.	Vernoil	0	0	0	-1	-3	0	-1	0	0	-1	-2
Arrivée		0	0	0	0	0	1		0	0		
Total		15	15	15	15	12	13	12	10	10	9	7
Dép.	Mouliherne	0	0	-1	-1	0	0	0	0	-1	-1	
Arrivée		0	0	0	1	0	0	0	0	0		
Total		4	4	4	3	3	3	3	3	2	1	1
Dép.	TOTAL	-8	-7	-6	-11	-15	-13	-2	-4	-7	-8	
Arrivée		1	3	2	3	5	4	2	4	5	4	
TOTAL		107	103	96	87	78	68	68	65	63	59	51

Depuis 2023, 2 places à la micro-crèche de St Clément et de 8 places au multi-accueil de Vernantes ont été créées. Cela représente 10 places en horaires 7h30/18h30.

En parallèle, il y a eu 12 départs d'assistantes maternelles, ce qui représente environ 36 places en moins (à raison de 3 places à temps complet par assistante maternelle en moyenne) avec la possibilité de potentiels horaires atypiques.

En 10 ans, le nombre de naissances sur le territoire est passé de 131 à 87, entre 2016 et 2026. Cela représente une chute de 33% de la natalité. La baisse du nombre d'assistantes maternelles est d'environ 52%.

De la documentation sera transmise aux mairies prochainement pour permettre de sensibiliser de potentiels futurs candidats à l'agrément d'assistants maternels.

6. Agenda

- Jeudi 8 octobre : Arrivée d'Emilie Prelorenzo en tant que directrice du SIVU Loire-Longué
- Samedi 28 novembre, à la salle des fêtes de Vernantes : temps convivial proposé aux familles du territoire, « l'Odyssée de Charlie » proposé par Théodore (intervenant musicien au sein de nos structures)
- Lundi 30 novembre, à 18h30, à Longué-Jumelles : comité syndical

Une visite du multi-accueil puis de l'accueil de loisirs y sera faite. Le point de rencontre est fixé à 17h45, sur la place du champ de foire.

7. Questions diverses

- Eté 2026 :

M. NIVELLE fait un rapide retour concernant l'été passé au sein de structures petite enfance et enfance du territoire.

La chaleur a perturbé le fonctionnement de structures, le multi-accueil de Vernantes a été moins impacté, du fait de la présence de la climatisation au sein du bâtiment.

L'accueil de loisirs de Vernantes a été agrandie avec la norme RE 2020 et impliquait la prise en compte de système de refroidissement. Cela a permis une température modérée au sein des pièces.

Le multi-accueil de Longué-Jumelles a été très impacté par la canicule. La CAF a donné un accord favorable à l'accompagnement de travaux afin d'améliorer les conditions d'accueil de cette structure (à hauteur de 80% de la dépense HT)

L'accueil de loisirs de Longué-Jumelles a été également contraint à des chaleurs importantes, la norme de construction RT 2012 ne préconisait pas d'ajout de climatisation, et le projet a été réalisé en 2023. Des climatiseurs mobiles ont été prêtés pour pallier à ces difficultés.

Durant l'été, et suite à l'apport de terre dans le jardin pour égaliser le terrain après les travaux, du datura a été observé dans l'enceinte de l'accueil de loisirs. La plante a été retirée mais une vigilance particulière est portée pour s'assurer que d'autres plants ne poussent pas. La semence de la pelouse à l'automne viendra stopper sa propagation. Les arbres seront également plantés.

- Nouveau directeur au sein de Familles Rurales

M. Nivelle évoque également qu'un nouveau directeur arrive au sein de la fédération Familles Rurales et que le bureau souhaite le rencontrer pour échanger sur la vie des ALSH dont ils ont la gestion (retours des familles, problématiques de vitrage abîmé).

- Contrôle CAF du RPE

Le Relais Petite Enfance a été contrôlé en juillet 2026, sur l'exercice 2024. Le contrôle s'est bien déroulé, avec toutefois une somme de 422€ d'indu. Cette somme est liée à la valorisation d'amortissement liés aux bâtiments de la maison de la petite enfance, mais qui ne peut être retenue dans le bilan financier du RPE. De même, les indemnités des élus ne peuvent plus être ajoutées au bilan financier des structures et du RPE.

FIN DE SEANCE : 19h45

Secrétaire de séance- M. Sylvain LEFEBVRE

